



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**CABINET DU PREFET**

**N° Spécial**

**21 Février 2019**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**N° Spécial CABINET du 21 Février 2019**

**SOMMAIRE**

<b>Avenants- Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>CABINET DU PREFET</b>	<b>Page</b>
N° 01	18.12.2018	Avenant n° 1 à la convention de coordination de la police municipale de la commune de Bois-Colombes et des Forces de Sécurité de l'Etat.	3
N° 01	15-01-2019	Avenant n° 1 à la convention communale de coordination entre la police municipale de Bourg-La-Reine et des Forces de Sécurité de l'Etat.	4
CABINET/BRE N° 2019-85	13-02-2019	Arrêté accordant la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif à l'occasion de la promotion du 1 <sup>er</sup> janvier 2019.	6
CAB/BRE N° 2019-86	13-02-2019	Arrêté attribuant une lettre de félicitations pour services rendus à la cause de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif à l'occasion de la promotion du 1 <sup>er</sup> janvier 2019.	11

# AVENANT N°1

## A LA CONVENTION DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE BOIS-COLOMBES ET DES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : l'article 13 de la convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat est modifié comme suit : « en application du décret n°2015-496 du 29 avril 2015 autorisant les agents de police municipale à utiliser à titre expérimental des revolvers chargés pour le calibre 357 magnum uniquement avec des munitions de calibre 38 spécial, et au vu du récépissé de remise signé par le préfet de zone et par le maire ou leurs représentants, la commune de Bois-Colombes reçoit **24 revolvers** de l'Etat en vue de leur utilisation par les agents de la police municipale. Cette utilisation doit s'effectuer notamment en application des articles R.511-12, R.511-18, R.511-19 et R.511-30 du code de la sécurité intérieure, sans préjudice de l'application des autres articles du même code régissant l'armement des intéressés (livre V, partie réglementaire).

Le prêt des revolvers par l'Etat est prévu pour une durée de cinq ans à compter du 12 avril 2016.

Ces armes sont remises aux agents de Police Municipale préalablement agréés et autorisés au port d'arme et exclusivement dans l'exercice de leurs fonctions conformément au décret n° 2014-888 du 1<sup>er</sup> Août 2014. »

**ARTICLE 2** : ces modifications prendront effet dès signature par les deux parties.

Le 18 Décembre 2018

Pour l'Etat,

Le Préfet des Hauts-de-Seine

Pierre SOUBELET

Pour la Ville de Bois-Colombes,

Le Maire

Vice-Président du Conseil Départemental



REYILLON

## AVENANT n°1

### A LA CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE DE BOURG-LA-REINE ET LES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT

Vu l'article L511-1 du code de la Sécurité Intérieure ;

Vu l'article L2241- 1 du Code des Transports ;

Vu la loi n° 2016-339 du 22 mars 2016 relative à la prévention et à la lutte contre les incivilités, contre les atteintes à la sécurité et contre les actes terroristes dans les transports collectifs de voyageurs, notamment l'article 20 ;

Vu le décret n°2012-2 du 2 janvier 2012 relatif aux conventions types de coordination en matière de police municipale ;

Vu le décret n° 2016-1616 du 28 novembre 2016 relatif aux conventions locales de sûreté des transports collectifs, notamment l'article 1 ;

Vu la convention communale de coordination entre la police municipale de Bourg-la-Reine et les forces de sécurité de l'État des Hauts-de-Seine pour les années 2016-2019,

\*\*\*

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : l'article 2 du chapitre 1<sup>er</sup> du Titre 1<sup>er</sup> de la convention communale de coordination entre la police municipale de Bourg-la-Reine et les forces de sécurité de l'État des Hauts-de-Seine pour les années 2016-2019 est ainsi complété : « les policiers municipaux assurent des missions de surveillance des transports publics collectifs qui transitent sur le territoire communal ou qui y sont implantés (gare RER). A cette occasion ils peuvent assister les agents de la RATP lors de leurs interventions, des opérations conjointes peuvent également être programmées ; dans ce cas ils en informent au préalable le Commissaire Central d'Antony ».

**ARTICLE 2** : ces modifications prendront effet dès signature du présent avenant par les deux parties.

Fait en deux exemplaires à Bourg-la-Reine, le **15 JAN. 2019**

Le Préfet,



Pierre SOUBELET



Le Maire



Patrick DONATH



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

**Arrêté CABINET/BRE n°2018-28 accordant la médaille de bronze  
de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif  
à l'occasion de la promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2019**

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU** le décret n°69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;
- VU** l'arrêté du secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé de la jeunesse et des sports en date du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports;
- VU** l'instruction ministérielle N°87-197 JS du 10 novembre 1987 relatif à l'application de l'arrêté du 5 octobre 1987 susvisé ;
- VU** l'instruction du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative n°cabinet/2014/18 du 20 janvier 2014 relative à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif,
- Sur** proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée aux personnes dont les noms suivent :

**Monsieur Eric AUBERT**

Entraîneur et dirigeant du groupe sportif de Montrouge  
Domicilié à MONTROUGE (92)

**Monsieur Willy BABIN**

Vice-président de la section basket du stade multisports de Montrouge  
Domicilié à PARIS (14<sup>e</sup>)

**Madame Agathe BACQUIN**

Membre du bureau de l'association sportive de Bourg-la-Reine  
Domiciliée à MASSY (91)

**Madame Béatrice BAILLY**

Trésorière du CSMP judo ju jitsu de Puteaux  
Domiciliée à PUTEAUX (92)

**Monsieur Jean-Marc BARRILLON**

Président et dirigeant du club Karaté

Domicilié à CLAMART (92)

**Monsieur Chabanne BENATIA**

Président et créateur de l'association Chakuitai team, section boxe anglaise de Clamart

Domicilié à CLAMART (92)

**Madame Nathalie BONNEVILLE**

Trésorière et membre du conseil d'administration de Montrouge Football Club

Domiciliée à MONTROUGE (92)

**Monsieur Eric BOUCHARD**

Secrétaire adjoint de l'association sportive fontenaisienne

Domicilié à FONTENAY-AUX-ROSES (92)

**Madame Sylvette POUPON épouse BOUZIDI**

Présidente de l'association « retraite sportive Bagneux 92 »

Domiciliée à BAGNEUX (92)

**Madame Pascale HERVIER épouse BOYAVAL**

Secrétaire générale du comité de Tennis des Hauts-de-Seine et responsable des ressources humaines et de la communication au tennis club de Boulogne-Billancourt

Domiciliée à MEUDON (62)

**Monsieur Emmanuel BUSTOS**

Président de la section badminton à l'association sportive fontenaisienne

Domicilié à SCEAUX (92)

**Monsieur Benoît CROZIER**

Président de la section aikido de l'association sportive fontenaisienne

Domicilié à L'HAY-LES-ROSES (94)

**Monsieur Jérôme CUEFF**

Entraîneur dirigeant de football du groupe sportif de Montrouge

Domicilié à PARIS (15e)

**Monsieur Sébastien DEGRAND**

Dirigeant de l'union sportive municipale de Malakoff

Domicilié à BAGNEUX (92)

**Monsieur Marcel DOYEN**

Président du clos de Clamart

Domicilié à CLAMART (92)

**Monsieur Bernard DUAULT**

Secouriste, formateur et instructeur à la protection civile de Clamart

Domicilié à CLAMART (92)

**Monsieur Pascal DURY**

Président de l'unité locale, membre du conseil de la délégation territoriale de la Croix-Rouge dans les Hauts-de-Seine

Domicilié à ANTONY (92)

**Madame Anne-Marie MARTIN épouse FAYOLLES**  
Trésorière de l'association accueil relais parents enfants  
Domiciliée à CLAMART (92)

**Monsieur François GADRÉ**  
Président, entraîneur et animateur du club de soft-ball de Clamart  
Domicilié à MANTES-LA-VILLE (78)

**Monsieur Louis GINOT**  
Membre du conseil d'administration du Montrouge football club  
Domicilié à BAGNEUX (92)

**Monsieur Jean-Yves GOURIO**  
Président de Clamart accueil  
Domicilié à CLAMART (92)

**Monsieur Emmanuel HOAREAU**  
Guide des jeunes arbitres de football pour les Hauts-de-Seine  
Domicilié à PARIS (12<sup>e</sup>)

**Monsieur Jean-Claude IGNAZI**  
Vice-président du club amitié culture de Clamart, chargé des sorties culturelles  
Domicilié à CLAMART (92)

**Monsieur Frédéric KRAWCZYK**  
Président du club sportif municipal de Clamart, section natation  
Domicilié à CLAMART (92)

**Monsieur Guy LECAPLAIN**  
Président et entraîneur de l'association nihon taï jitsu de Clamart  
Domicilié au PLESSIS-ROBINSON (92)

**Monsieur Cyrille LEFERT**  
Président de l'ASC locale de la Garenne-Colombes, boucle de Seine  
Domicilié à MASSY (91)

**Madame Marie-Françoise LEFILLEUL**  
Membre du conseil d'administration du centre d'information sur les droits des femmes et des familles CIDFF de Clamart  
Domiciliée à CLAMART (92)

**Monsieur Christian MALTERRE**  
Formateur au sein de la Police nationale et animateur pour l'association city raid andros dans l'Eure  
Domicilié à PUTEAUX (92)

**Monsieur Jérôme MARCESCHE**  
Vice-président de Puteaux rugby et entraîneur jeunes juniors  
Domicilié à PUTEAUX (92)

**Monsieur Geoffrey MARIZY**  
Président du CSM Clamart escalade  
Domicilié à CLAMART (92)



**Monsieur Alain MAURISSEAU**

Secrétaire de la section karaté de l'association sportive Voltaire Chatenay-Malabry  
Domicilié à CHATENAY-MALABRY (92)

**Monsieur Lyes MEZZAA**

Membre bénévole du bureau de la section Volley Ball de l'association sportive fontenaisienne  
Domicilié à SCEAUX (92)

**Monsieur Patrick MILAGRE**

Membre actif de l'association sportive des policiers des Hauts-de-Seine, entraîneur au sein du club de football de l'athletic-club de Boulogne-Billancourt  
Domicilié à LA-CELLE-SAINT-CLOUD (78)

**Monsieur Georges MILLET**

Président de la section karaté et membre du conseil d'administration du stade municipal de Montrouge  
Domicilié à CLAMART (92)

**Monsieur Charles MODOT**

Président et membre du bureau de la section cyclotourisme de l'association sportive Voltaire Chatenay-Malabry  
Domicilié à CHATENAY-MALABRY (92)

**Monsieur Hervé MORAT**

Président de l'association de badminton de Châtillon  
Domicilié à FONTENAY-AUX-ROSES (92)

**Monsieur Roger MOREAU**

Président fondateur de l'association « temps mieux » de Clamart  
Domicilié à CLAMART (92)

**Monsieur Christian OFFREDO**

Trésorier de l'amicale sportive et culturelle boucle de Seine de Gennevilliers  
Domicilié à COLOMBES (92)

**Madame Martine PEYRET**

Bénévole à l'école maternelle Mouilleboeufs  
Domiciliée à CHATENAY-MALABRY (92)

**Monsieur Michel POPOV**

Trésorier de la section remise en forme et fitness du stade multiports de Montrouge  
Domicilié à MONTRouGE (92)

**Monsieur Guy SAHRI**

Enseignant de karaté, membre du comité directeur au sinjigenkan institut France  
Domicilié à POISSY (78)

**Monsieur Guy SCIALOM**

Secrétaire de la section tennis au sein de Dassault Sports  
Domicilié à PARIS (14<sup>e</sup>)

**Madame Laurence GARON épouse SIMAR**

Membre du conseil d'administration de l'association François Aupetit à Paris, trésorière de la section athlétisme du stade multisports de Montrouge  
Domiciliée à MONTROUGE (92)

**Monsieur Pascal TERRIAC**

Président de la section tennis pour Dassault Sports  
Domicilié à SAINT-AUBIN (91)

**Monsieur Jacques TIRIOU**

Président du club de bridge de Clamart  
Domicilié à CLAMART (92)

**Monsieur Franck TIXIER**

Président du CSM Puteaux judo ju jitsu, animation du comité directeur  
Domicilié à PUTEAUX (92)

**Monsieur Jean-Marc UBRICH**

Secrétaire du club de rugby de Puteaux  
Domicilié à PUTEAUX (92)

**Monsieur François VERBEKE**

Président de la société régionale d'horticulture de Clamart  
Domicilié à CLAMART (92)

**ARTICLE 2 :**

La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée à titre posthume à :

**Madame Monique STEC épouse SROKA**

Aide administrative et trésorière de la section gymnastique de l'association sportive fontenaisienne  
Domiciliée à FONTENAY-AUX-ROSES (92)

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Nanterre, le **03 FEV. 2019**

Le Préfet,



Pierre SOUBELET



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

**Arrêté CAB/BRE n°2018-36 attribuant une lettre de félicitations pour services rendus à la cause de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif à l'occasion de la promotion du 1<sup>er</sup> Janvier 2019**

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU** le décret n°69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports,
- VU** la décision de monsieur le secrétaire d'Etat chargé des sports en date du 22 avril 1988 relative à la création d'une lettre de félicitations avec citation au bulletin officiel de la jeunesse et des sports destinée à récompenser les services rendus à la cause de la jeunesse et des sports,
- VU** l'instruction ministérielle du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative n° Cabinet/2014/18 du 20 janvier 2014 relative à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif,
- VU** l'instruction ministérielle n° 88-112 JS du 22 avril 1988 relative aux modalités d'attribution de cette distinction,
- Sur** proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Une lettre de félicitations est décernée, au titre de la promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2019, à **Madame Orlane WITTENDAL-LOUVET**, athlète et jeune arbitre national, domiciliée à **VELIZY-VILLACOUBLAY (78)**, en témoignage de reconnaissance des services rendus à la cause de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère des sports.

Fait à Nanterre, le **3 FEV. 2019**

Le Préfet,

Pierre SOUBELET

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>